



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *Du mardi 27 janvier 2015*

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier à vingt heures quarante cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2015

Présents : VELINA Olivier, VIGEANT Catherine, Thierry LARIGNON, CHAUVET Bruno, MARECHAL Fabien, RANDONNET Marc, DUMOULIN Jean-Paul, RAVARD Stéphane, DELIN Pâquerette, MERCERON Jérôme, PORCHET Sébastien, COHU Jean-Stéphane, MASSARI Philippe, LUCERI Morgane

Absents excusés : LENOIR Stéphanie,
Secrétaire de séance : LUCERI Morgane,



I – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 26 janvier à Oulmes

- ✓ avis relatif au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- ✓ Constitution de partie civile dans l'affaire des vols commis au siège de la CCVSA et du Lac de Chassenon
- ✓ Adhésion à un groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité
- ✓ Marchés de travaux pour la reconstruction d'un bâtiment relais suite incendie sur la commune de BENET
- ✓ Demande de subvention pour l'amélioration de la sécurité, de la performance énergétique et mises aux normes pour l'accessibilité des salles omnisports
- ✓ Vote des tarifs à l'accueil de loisirs et aux activités jeunes
- ✓ Fourniture des repas pour la MIP et les micro-crèches pour l'EHPAD de Nieul





2) Le SYCODEM – TRIVALIS

Modification du tri « poubelles jaunes » : mise en place de nouveaux containers « papiers journaux » en apport volontaire



3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Philippe MASSARI Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	

SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Stéphanie LENOIR Morgane LUCERI	Pas de nouvelles informations	
SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Réunion jeudi 29 janvier Les EHPAD de Maillé et Maillezais rejoignent le CIAS – acquisition d'un véhicule adapté	
SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Pas de nouvelles informations	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	AG du 15 janvier Débat d'orientation budgétaire Baisse de 10% des contributions statutaires	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	

4) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	Stage Feux d'artifice : 1 agent pour Oulmes + 1 agent pour Nieul
Commission RPI DE L'AUTISE	OULMES BOUILLE COURDAULT	Préparation du budget 2015 à venir


5) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

URBANISME LOTISSEMENT	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien	Publicité LES ECLUZIS	Stéphane	Réunion 8 décembre – projet affichage NIORT
		Terrains allée des Maléons	Olivier	A l'étude avec projet ECOLE
BÂTIMENTS	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry	Agence Postale : Climatisation	Fabien	A réaliser au printemps manque chiffrage maçonnerie
		volets locatif 23 rue G. C + mairie	Jérôme	Devis demandés
		Vidéosurveillance	Olivier	Devis demandés
		Porte toilettes publiques	Jérôme	Contacts pris
		Démoussage toitures façades	Bruno	Intervention Mairie + Wc publics du 20 au 26 janvier
		ECOLE réhabilitation	Olivier	Réunion 4 décembre
	Local associatif	Jérôme	A reprendre	
	Marc	EGLISE	Marc	Suivi du chantier – TC1 et TC2 à suivre

AFFAIRES SCOLAIRES	LUCERI Morgane VIGEANT Cathy MARECHAL Fabien LENOIR Stéphanie	École : fonctionnement	Olivier	
		Cantine	Morgane	
		Garderie	Stéphanie	Réunion 5 janvier + prochaine le 2 février
		Transport		

ADJOINT / Cathy VIGEANT

ENVIRONNEMENT CIMENTIÈRE	LARIGNON Thierry LENOIR Stéphanie DELIN Paquy MERCERON Jérôme	Élagage	Thierry	Réunion 8 décembre – intervention du 2 au 5 février
		Aménagement fleurissement belvédère	Cathy	A préparer pour le printemps Voir avec agents techniques
		Pieds de murs	Cathy	
		Rue de la Maladrie		
		Clos du bouilleur / panneau	Cathy	
		Illuminations / sapins	Jérôme	Revoir contrat location
INFORMATIONS – COMMUNICATION	RANDONNET Marc LUCERI Morgane LENOIR Stéphanie	Journal municipal	Cathy	
		flashes	Cathy	
		Site internet	Morgane	Vendredi 23 : 1 ^{ère} rencontre avec concepteur pour reprise totale du site actuel
FÊTES RÉCEPTIONS	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry	Vœux du Maire	Cathy	
		Cérémonie 8 mai / 11 novembre / 5 décembre	Cathy	
		OULMES'AMUSE	Cathy	Réunion 10 décembre + 12 janvier
		Fête nationale 14 juillet	Cathy	
		Repas / goûter des aînés	Cathy	Réunion 12 janvier – RDV le 8 février 14 h
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		Réunion du 24 janvier 165 inscrits en 2014 A venir : exposition Printemps des Poètes Animation Vide Grenier le 14 juin sur le thème « Liberté Egalité Fraternité »		

ADJOINT / Thierry LARIGNON

VOIRIE SÉCURITÉ	MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy MASSARI Philippe	Tampons RN 148	Stéphane / Jean-Stéphane	Réunion 15 décembre
		Eclairage les Ouches	Thierry	Programme SYDEV 2015
		Trottoirs les Ouches	Thierry	Programme voirie 2014-2015 réalisation 2016
		Peinture routières	Sébastien	Attention bandes jaunes
		Radars	Stéphane / Jean-Stéphane	Reprendre l'installation du logiciel
		Véhicule atelier	Sébastien	Livraison semaine prochaine
		Classement voirie	Thierry	

		Association foncière	Thierry	
		Parking Mairie	Jérôme	
		Devant Salle	Jérôme	
		Sécurité stationnement	Stéphane	
ASSAINIS- SEMENT	MASSARI Philippe COHU Jean-Stéphane Paquy DELIN	Eaux pluviales Les Ouches	Paquy	Dossier terminé
		Nettoyage réseau les Ouches	Thierry	Contact avec entreprise nettoyage – attente devis
		THIBIE Tests à la fumée	Philippe	26 anomalies détectées – courriers remis aux propriétaires pour faire réaliser les travaux

ADJOINT / Marc RANDONNET

VIE ASSOCIATIVE	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy			
FINANCES	VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien	TARIFS dont la salle		Réunion 21 janvier Voir proposition ci-dessous
		Déclaration H1		
		Renégociation emprunts	Paquy	Réunion 21 janvier
		Consommation énergie		
		Dossier subventions		
P.A.V.E	RANDONNET Marc			Suite à donner au diagnostic
ACCESSIBILITE E.R.P.	RANDONNET Marc			Suite à donner au diagnostic

Commission FINANCES :

PROPOSITION de Révision des tarifs de location de la salle des Ormes

	ACTUELLEMENT		PROPOSITIONS		
	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS	PARTICULIERS HORS COMMUNE
Manifestation SALLE 1	7 € / H	10 € / H	8 € / H	11 € / H	13 € / H
Manifestation SALLE 2	4 € / H	7 € / H	5 € / H	8 € / H	10 € / H
Manifestation SALLE 3	5 € / H	8 € / H	6 € / H	9 € / H	11 € / H
ENSEMBLE	16 € / H	25 € / H	19 € / H	28 € / H	34 € / H
FORFAIT CUISINE	50 €		60 €		
FORFAIT WEEK END MARIAGE		700 €		700 €	
CHAUFFAGE Du 15 octobre au 15 avril	2 € / H pour la SALLE 1 1 € / H pour la SALLE 2 1 € / H pour la SALLE 3		SUPPRIME		
FORFAIT PENALITE MENAGE	18 € / H de travail de l'agent si besoin		20 € / H		
REUNIONS associations com. et interco.	GRATUIT		GRATUIT		

A.G. associations com. et intercom.	GRATUIT		GRATUIT	
1 MANIFESTATION à but lucratif DANS L'ANNEE pour les associations communales et intercommunales	GRATUIT		GRATUIT	
TABLES RONDES	8 € LA TABLE		8 € LA TABLE	
TABLES RONDES Ø 180 + NAPPES + SERVIETTES – maxi 10 par table	20 € L'ENSEMBLE PAR TABLE		20 € L'ENSEMBLE PAR TABLE	
VAISSELLE MARIAGE ensemble 13 pièces		1,70 € par personne		1,70 € par personne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- VOTE la révision des tarifs de la Salle des Ormes telle que présentée ci-dessus
10 voix POUR – 4 CONTRE

II – EGLISE

TRANCHE FERME : avenant au marché lot 2 - société ARCAMS

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Marché en date du 18 juillet 2013 relatif à « **STABILITÉ ET ASSAINISSEMENT DE L'ÉGLISE Notre Dame à Oulmes** » passé sous forme de procédure appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu le projet d'avenant relatif à la modification de prestations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 – La modification des travaux sont approuvés.

Article 2 : Les projets d'avenants au marché du 18 juillet 2013 passés avec les entreprises sont approuvés tels que

Entreprise ARCAMS - Lot n° 2 - Restauration des enduits anciens et des peintures murales

Les prestations prévues dans la tranche ferme du marché ont été modifiées selon détail précisé dans le bilan de l'entreprise du 30/10/2014 comprenant plusieurs prestations nouvelles et qui fait ressortir une moins-value globale de 2.421,90 € HT

Le montant du marché est donc porté à la somme de 16.078,10 € HT dont 13.078,10 € HT au titre de la tranche ferme

Article 3 - Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le dit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Article 4. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

TRANCHE CONDITIONNELLE N°2 : demande de subvention auprès du Conseil Régional Pays de la Loire et du Conseil Général de la Vendée

Rappel des subventions obtenues

MAITRISE D'ŒUVRE	MONTANT	
ESTIMATION	50 000,00 €	
montant réel	45 793,55 €	
ETAT	25 000,00 €	arrêté n°2010-82/451
CONSEIL GENERAL VENDEE	5 000,00 €	arrêté n°10-SCOPA-127
CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	10 000,00 €	arrêté n°2011_01547
TRANCHE FERME	MONTANT	
ESTIMATION	450 000,00 €	
montant réel TRAVAUX	307 437,44 €	
montant réel HONORAIRES		
ETAT	225 000,00 €	arrêté n°2011-62
CONSEIL GENERAL VENDEE (beffroi+peinture)	6 600,00 €	arrêté n°12-SPAMA-06

CONSEIL GENERAL VENDEE (travaux)	70 705,51 €	arrêté n°11-SCOPA-102
CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	54 520,00 €	arrêté n°2013_07228
CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	3 174,00 €	arrêté n°2013_06862
1ERE TRANCHE COND	MONTANT	
ESTIMATION	300 000,00 €	
montant réel TRAVAUX	204 003,40 €	
montant réel HONORAIRES		
ETAT	150 000,00 €	arrêté n°2012-25
CONSEIL GENERAL VENDEE	31 255,71 €	arrêté n°14-SPAMA-48
CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	29 048,00 €	arrêté n°2014_08891
2EME TRANCHE COND	MONTANT	
ESTIMATION	250 000,00 €	
montant réel TRAVAUX	204 193,76 €	
montant réel HONORAIRES	20 827,76 €	
ETAT	125 000,00 €	arrêté n°2014-42
CONSEIL GENERAL VENDEE	?	
CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	?	

Le Maire rappelle la réalisation de la dernière tranche de travaux de stabilité et d'assainissement de l'Eglise Notre Dame à Oulmes (dite tranche conditionnelle n°2)

Suite à la passation des marchés de travaux, le plan de financement prévisionnel de la TC2 est arrêté comme suit :

Montant prévisionnel : 300 000,00 € HT	Subvention accordée ETAT : 50 % = 125 000,00 €
marchés de travaux :	
lot 1 : 166 056,56 €	
+ lot 2 : 3 000,00 €	
+ lot 3 : 23 936,00 €	
+ lot 6 : 2 526,46 €	
+ lot 7 : 5 064,04 €	
+ lot 8 : 3 610,70 €	
Montant honoraires : 20 827,76 €	
Soit un total de 225 021,52 €	
	Subventions attendues
	Conseil Général : 15% = 33 753,22 €
	Conseil Régional : 15% = 33 753,22 €
	Autofinancement : 32 515,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- SOLLICITE la participation du Conseil général de la Vendée à hauteur de 15 % = 33 753,22 € pour la restauration du patrimoine protégé
- SOLLICITE la participation du Conseil Régional des Pays de la Loire à hauteur de 15 % = 33 753,22 €

III – C.C.V.S.A. ACTUALISATION DES STATUTS

M. le Maire expose que la Communauté de Communes vient de lui notifier la délibération portant actualisation de ses statuts.

1. M. le Maire rappelle que l'article 134 de la Loi ALUR prévoit la fin de la mise à disposition des services de l'Etat en matière d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), à compter du 1^{er} juillet 2015.

Cette disposition s'appliquera de manière différente en fonction des documents d'urbanisme des communes du territoire :

- Les communes disposant d'un PLU approuvé ou en cours d'élaboration (Benet, Nieul-sur-l'Autise, St-Hilaire-des-Loges, Xanton-Chassenon, Vix et Damvix) ne bénéficieront plus des services de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015.
- Les communes disposant d'un POS (Le Mazeau et Maillezais) ne bénéficieront plus des services de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015.
- Les communes bénéficiant d'une carte communale et d'une compétence en délivrance (St-Pierre-le-Vieux) ne bénéficieront plus des services de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015.
- Les communes bénéficiant d'une carte communale (Maillé, Bouillé-Courdault, Oulmes et Puy-de-Serre) ne bénéficieront plus des services de l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Les communes ne disposant pas de document d'urbanisme (Faymoreau, Liez, St-Sigismond) continueront à bénéficier des services de l'Etat.

Au 1^{er} juillet 2015, 9 communes du territoire devront donc prendre en charge l'instruction des Autorisations du Droit des Sols.

La Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise a décidé la mise en place d'un service commun mutualisé pour l'instruction des ADS pour le compte des communes.

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commune des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Les modalités de collaboration avec les communes seraient définies ultérieurement dans le cadre d'une convention.

Compte tenu du nombre d'actes instruits au sein des 9 communes concernées à compter du 1^{er} juillet 2015, la Communauté de Communes recruterait un instructeur qui assurerait ses missions au sein d'une plateforme mutualisée située à Fontenay-le-Comte. Cette plateforme réunirait les services communs des autres Communautés de Communes du Sud-Vendée, ce qui permettrait une mise en communs des moyens et des compétences.

M. le Maire rappelle que l'Instruction des ADS constitue un service et non une compétence. En conséquence, il est nécessaire d'intégrer ce service dans les statuts de la Communauté de Communes au sein d'un article dédié au partage de services entre le Groupement et les Communes membres.

1. M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes ne peut adhérer à un syndicat mixte que si cette possibilité figure dans les statuts.

Aussi, il propose d'indiquer cette possibilité dans un article dédié à l'adhésion à des syndicats mixtes et EPCI.

1. M. le Maire propose d'actualiser les statuts de la Communauté de Communes conformément aux modalités législatives et réglementaires en vigueur.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

IV – URBANISME RECONDUCTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée en 2011. Elle est appliquée depuis le 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Actuellement sont appliqués les taux :

- Deux zones : zone A au taux de 3,5% et le reste du territoire au taux de 4,5%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De RECONDUIRE la taxe d'aménagement
- La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017).
- le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

V – QUESTIONS DIVERSES

PERMANENCES DES BUREAUX DE VOTE : DIMANCHE 22 ET 29 MARS

POSSIBILITE DE FORMATIONS DES ELUS

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.
Prochaine séance le mardi 24 février 2015*

Le Conseil municipal,

Le Maire,

